



« 50 ans d'engagement au service des populations sahéniennes et ouest-africaines »

Centre Régional AGRHYMET

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Recrutement d'un cabinet d'architecture et/ou d'ingénierie chargé de la conduite d'une étude pour la rénovation et l'extension de la cité des étudiants d'AGRHYMET CCR-AOS

Pays : Niger/CILSS

Nom du projet : Programme de Résilience du Système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP)

N° Crédit : Banque Mondiale (don IDA 920) et Néerlandais (TF0B8255)

Reference STEP : BF-CILSS-BF-414736-CS-CQS

AMI n°012/DG-CRA/UPM/FSRP du 25 mars 2024

1. Le Centre Régional AGRHYMET, Institution spécialisée du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), a obtenu des fonds (dons) de la Banque Mondiale sous financement IDA (D920) et Néerlandais (TF0B8255) pour la mise en œuvre de la Composante 1 du Programme de Résilience du Système alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP). Conformément aux procédures de la Banque Mondiale, AGRHYMET CCR-AOS se propose d'utiliser une partie de ces financements pour le **recrutement d'un cabinet d'architecture et/ou d'ingénierie chargé de la conduite d'une étude pour la rénovation et l'extension de la cité des étudiants d'AGRHYMET CCR-AOS.**
2. L'objectif de ce recrutement est de conduire une étude architecturale et technique pour la rénovation, l'extension et l'amélioration des infrastructures et équipements de la cité des étudiants, à travers la construction d'un bâtiment R+1 pour les étudiantes mariées et allaitantes et l'installation d'équipements commodes pour le travail académique. De façon spécifique, il s'agit de :
 - ✓ conduire une évaluation technique complète et exhaustive des travaux et matériels (maçonnerie, séparation des toilettes et douches pour hommes, femmes et personnes à mobilité réduite, conduites d'eau et plomberie, circuits et installations électriques, peinture, terrassement et carrelage, système d'évacuation des eaux usées et fosses, etc.) nécessaires pour la rénovation des treize (13) blocs de la cité des étudiants ;
 - ✓ conduire une évaluation technique complète et exhaustive des travaux et équipements nécessaires pour la réhabilitation et l'utilisation pratique (et respectant les normes en la matière) des infrastructures sportives de la cité des étudiants ;
 - ✓ élaborer un plan architectural et technique pour la construction d'un bâtiment R+1 de 20 chambres ventilées et climatisées, avec à chaque niveau (RC et R+1), une terrasse commune de loisir et de repos, deux blocs annexes de quatre (4) douches chacun (chaque douche équipée d'un WC, d'une colonne de douche et d'un lavabo) ainsi qu'une salle de vaisselle et une cuisine communes au RC, pour les étudiantes mariées et allaitantes ;
 - ✓ définir, quantifier, décrire techniquement les besoins nécessaires pour la construction, la finition et l'équipement du bâtiment R+1 (matériaux et matériels de construction, matériels et

équipements de plomberie, matériels et équipements électriques, peinture, portes et fenêtres, carrelage, consommables, etc.) et fournir les coûts unitaires, les estimations par rubrique et le budget global des travaux, y compris la main d'œuvre ;

- ✓ estimer le coût de l'expertise-conseil pour le suivi des travaux.
- 3. Le Centre Régional AGRHYMET du CILSS invite les consultants (bureaux d'études et autres) intéressés à fournir les informations relatives aux **références similaires dans le domaine de l'architecture ou du génie civil concernant des études, le suivi-contrôle ou la conception de plans architecturaux.**
NB: Les références similaires doivent nécessairement porté sur des bâtiments d'au moins R+1.

- 4. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de « **Sélection Fondée sur la Qualification des Consultants : SQC** » en accord avec le Règlement de la passation des Marchés de la Banque mondiale à l'intention des emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), daté de juillet 2016 (révisé en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et juillet 2023), affiché sur le site Web : worldbank.org/html/opr/consult.

L'appréciation portera essentiellement sur les années d'expérience prouvées du cabinet (au moins 05) dans le domaine du BTP et/ou du Génie Civil, spécialisation en Bâtiments et les références similaires dûment justifiées par la copie **des contrats ou marchés similaires, ainsi que les attestations de bonne fin ou de satisfaction** des missions **sous peine de nullité**. A l'issue de l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt, une liste restreinte sera établie et le cabinet ou le bureau ayant les qualifications et les références les plus adéquates pour cette mission sera retenu pour la suite du processus de sélection jusqu'aux négociations du contrat.

- 5. Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leur capacité en se limitant toutefois à des groupements de trois (03) membres au plus.
- 6. Le présent avis à manifestation d'intérêt est soumis aux dispositions du règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)», Edition 2016, révisée en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et juillet 2023. Aussi, il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition 2016, révisée en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et juillet 2023, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
- 7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires en envoyant leurs correspondances aux adresses citées au point 8.
- 8. Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française et portant en objet « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet d'architecture et/ou d'ingénierie chargé de la conduite d'une étude pour la rénovation et l'extension de la cité des étudiants d'AGRHYMET CCR-AOS** » doit être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêt et des pièces justificatives citées au point 4, devront parvenir à AGRHYMET CCR-AOS par voie électronique à administration.agrhymet@cilss.int avec copie à passationmarches.agrhymet@cilss.int, au plus tard le **11 AVRIL 2024** à 17 heures TU.



Le Directeur Général

Hamadou
Dr Mahalmoudou HAMADOUN